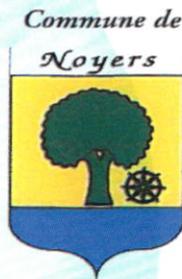


Département du Loiret

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

☎ 02 38 92 40 72

EXTR DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX.

Absents excusés : Sarah BADER (*procuration donnée à Pierre BADER*), Sylviane CAILLE (*procuration donnée à Christiane DENIZARD*), Florence QUIGNON (*procuration donnée à Yannick GERVAIS*).

Secrétaire de séance : Martine CORDIER.

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 10
- Votants 13

Objet : Indemnisation des frais de déplacement des élus dans le cadre d'une mission

Délibération n°32/2024

Madame le Maire expose : les conseillers municipaux, dans le cadre d'une mission pour la collectivité, peuvent être indemnisés de leurs frais de déplacement.

Madame le Maire précise que les frais de transport peuvent alors être pris en charge selon le taux d'indemnités kilométriques fixés par l'arrêté ministériel du 14 mars 2022 :

Puissance du véhicule en CV	Jusqu'à 2000 km	De 2001 à 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
5 CV et moins	0.32 €	0.40 €	0.23 €
6 CV – 7 CV	0.41 €	0.51 €	0.30 €
8 CV et plus	0.45 €	0.55 €	0.32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le principe d'indemnisation des frais de déplacement pour tous les conseillers municipaux, dans le cadre d'une mission préalablement ordonnée par Madame Le Maire, contre remise d'un état de frais de déplacement par les élus, selon les tarifs revalorisés de la législation en vigueur.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.



Madame La Secrétaire de séance,
Martine CORDIER.